

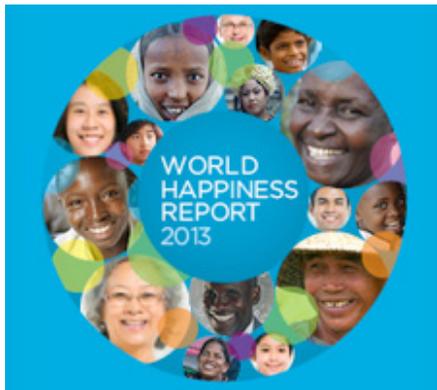
NOUVELLES DE L'APRUM

Nouvelles de l'APRUM : 1^{er} Novembre 2013

LETTRE DU PRÉSIDENT
GILLES RONDEAU

Quel est votre niveau de bonheur?

Suite à une suggestion de notre recteur (*Carnet du recteur du 3 octobre 2013*) j'ai pris connaissance du World Happiness Report 2013. Cette récente étude des Nations unies a tenté de mesurer l'état de bonheur des personnes et des états à travers le monde.



Selon les auteurs, six facteurs clés sont à prendre en considération dans l'établissement d'une échelle mesurant le bonheur de la population d'un pays. Il s'agit du produit intérieur brut par habitant; du nombre d'années d'espérance de vie en santé; de la possibilité de pouvoir compter sur quelqu'un; de la liberté perçue de pouvoir faire ses propres choix de vie; d'être protégé de la corruption; la générosité.

Le terme bonheur a deux sens. Le premier traduit une émotion à un moment précis. « Oui je suis heureux du cadeau qu'on me donne ». Le second réfère à l'évaluation que l'on fait de son existence. « Êtes-vous heureux dans votre vie en général? » Bien évidemment c'est du second sens qu'il est question dans cette étude conduite par de grands spécialistes de plusieurs disciplines (économie, psychologie, statistiques) et impliquant un véritable sondage mondial.

Le rapport de 2013 fait suite au premier rapport mondial publié lui aussi par les mêmes auteurs en 2012 pour le compte des Nations unies. Il établit un score pour chacun selon les six critères mentionnés et met en rang tous les pays du monde. Le Canada y figure en bonne position occupant le 6^e rang sur 155, devancé par le Danemark, la Norvège, la Suisse, les Pays-Bas et la Suède.

On y présente aussi des données sur les pays qui ont fait des progrès ou qui ont reculé depuis 2007. L'un dans l'autre, on constate que le Canada occupe effectivement une place de choix parmi les endroits où il fait bon vivre lorsqu'on considère ce qui est vraiment important pour les personnes.

L'étude ne se penche pas que sur ce qui est associé au bonheur mais aussi à son

contraire. Un chapitre entier est ainsi consacré à la santé mentale. La maladie mentale y est présentée comme la cause la plus marquante à l'origine du malheur de millions d'individus. On signale qu'environ 10 % de la population mondiale souffre de dépression clinique ou de problèmes d'anxiété paralysants. Malgré toute son importance, ce facteur demeure grandement ignoré dans les politiques. Pourtant, les taux de succès des traitements sont supérieurs à 5 % ce qui fait que les bénéfices seraient rapidement supérieurs aux montants investis. En se promenant simplement au centre-ville de Montréal ou en étant aux prises avec un membre de notre entourage qui a des problèmes de santé mentale, on constate malheureusement qu'effectivement les traitements offerts sont loin de répondre à l'ampleur des besoins.

Le rapport traite aussi des questions éthiques et philosophiques qui marquent notre monde moderne. Il compare nos sources d'inspiration actuelle avec les valeurs véhiculées par Bouddha, Aristote et autres philosophes et moralistes pour dire que ce sont les valeurs individuelles et le caractère qui constituent les principaux déterminants du bonheur dans la vie des individus. L'argent et le profit n'apportent décidément pas le bonheur par eux-mêmes.

Une des parties des plus intéressantes est celle qui porte sur les effets secondaires bénéfiques du bonheur. En effet, les gens heureux vivraient plus longtemps, seraient plus productifs, gagneraient plus d'argent et seraient de meilleurs citoyens. En s'appuyant sur un ensemble de recherches on tend à démontrer que les personnes qui sont heureuses émotivement, qui vivent une vie plus satisfaisante et qui habitent dans une communauté plus heureuse, sont plus à même, actuellement et dans le futur d'être en santé, productifs et socialement impliqués. Ces avantages se répercutent alors sur leurs familles, leurs milieux de travail et leur communauté pour le bénéfice de tous. Bref, les gens heureux rendent les autres heureux.

Plusieurs facteurs influencent la santé tels que la force du soutien social dont une personne dispose, la pratique de saines habitudes de vie, comme ne pas fumer, faire de l'exercice, etc. Bien que le bonheur ne constitue qu'un seul facteur dans tout cet ensemble, c'est un facteur important. Il en est ainsi, nous dit l'étude, parce que des niveaux plus élevés de bien-être subjectifs sont susceptibles d'affecter positivement la santé tant directement qu'indirectement. Si vous êtes heureux, vous avez plus de chances de vous préserver en bonne santé.

Or nous professeurs et professeurs retraités possédons déjà beaucoup de facteurs qui prédisposent au bonheur et à une longue vie en santé dont un niveau d'éducation élevé, la satisfaction d'une carrière réussie et utile, la liberté, un niveau de vie satisfaisant, et chez la plupart, de bonnes habitudes de vie.

Je vous souhaite donc, chers membres de l'APRUM, plusieurs années de vie en santé et remplies de bonheur!

Gilles Rondeau
Président de l'APRUM

**MIDI-CONFÉRENCE LE MARDI 12 NOVEMBRE
PAR LA VICE-RECTRICE ANNE-MARIE BOISVERT**

L'APRUM vous convie à sa seconde midi-conférence de la saison au restaurant « Le Paris Beurre », 1226 Van Horne, Outremont H2V 1K3 (métro Outremont), **le mardi 12 novembre prochain à midi. La conférencière invitée**



sera la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification, Anne-Marie Boisvert. Elle traitera du maintien des liens entre l'Université et les professeurs retraités. Dans sa conférence, la vice-rectrice expliquera comment l'Université de Montréal voit les liens entre l'institution et ses professeurs retraités. Elle fera le point sur la situation, mettant en évidence ce qui se fait et identifiant des domaines où on a entrepris des changements

en vue de renforcer les liens. Elle voit cette rencontre comme l'occasion d'un échange avec les membres de l'APRUM sur les droits, services et privilèges que l'Université accorde à ses professeurs retraités.

Pour prendre part à cette activité, nous vous demandons de **réserver votre place** car « Le Paris Beurre » veut connaître à l'avance le nombre de personnes présentes afin de bien planifier la préparation des repas.

Réserver est facile et **deux moyens** fort simples de le faire **sont à votre disposition.**

* Le premier est l'envoi d'**un courrier électronique** à aprum@assoc.umontreal.ca .

* Le second est de **laisser un message au 514 343-7635**, la boîte vocale de l'APRUM.

Dans les deux cas le contenu du message est le même, à savoir : « Je m'appelle XYZ ABC et je serai présent au repas du 12 novembre ». **Vous avez jusqu'à jeudi midi le 7 novembre pour faire votre réservation.**

On vous accueillera avec grand plaisir!

*Gilles Rondeau
Responsable des midi-conférences*

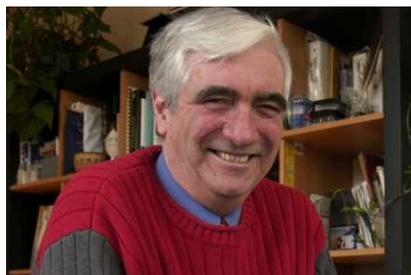
RÉCEPTION DE NOËL LE MARDI 3 DÉCEMBRE À 11H30

Noël, Noël, Noël! Réception de Noël de l'APRUM!

Chers collègues,
Chères collègues,

Les années se suivent à une cadence qui nous apparaît s'accélérer un peu plus à chaque fois. Déjà Noël! L'APRUM, fidèle à sa tradition, invite tous les professeures et professeurs retraités et leurs conjoints à sa réception de la période des fêtes. Celle-ci se déroulera le **mardi 3 décembre** au restaurant « Le Paris-Beurre » 1226 Van Horne, Outremont H2V 1K3 (métro Outremont).

On prendra l'apéro à **11h30** et le repas sera servi vers **12h30**.



Venez nombreux et amenez vos collègues. Pour ceux et celles que ça intéresse, il y aura possibilité de faire des tables entre collègues du même département ou faculté. **Il y a de la place pour 50 personnes.** Nous bénéficierons du prix usuel du menu du jour (12\$ à 18\$) et pourrons choisir entre trois plats principaux.

Réservez tôt pour être certain d'avoir votre place. La date limite pour les réservations en vue du 3 décembre est le mardi 19 novembre. Après cette date, le restaurant ne peut garantir être en mesure de vous recevoir.

Comme à l'habitude, réserver est facile et **deux moyens** forts simples de le faire **sont à votre disposition**.

- Le premier est l'envoi d'**un courrier électronique** à aprum@assoc.umontreal.ca .
- Le second est de **laisser un message au 514 343-7635**, la boîte vocale de l'APRUM.

Dans les deux cas le contenu du message est le même, à savoir : « Je m'appelle XYZ ABC et je serai présent à la réception de Noël du 3 décembre ».

Vous avez jusqu'à mardi midi le 19 novembre pour faire votre réservation.

Gilles Rondeau
Président de l'APRUM

DIALOGUE AVEC LE RECTEUR : INVITATION AUX RETRAITÉS

Chère collègue retraitée,
Cher collègue retraité,

Vous connaissez très bien l'UdeM et j'aimerais profiter de votre expérience. C'est pourquoi je vous invite à venir me rencontrer. J'ai inauguré, le printemps dernier, les Dialogues avec le recteur, des rencontres d'échange dans lesquelles nous abordons tous les sujets qui touchent notre université dans une ambiance intime et détendue. Et j'ai réservé l'une de ces rencontres pour vous.

Je m'intéresse à votre perception actuelle de l'UdeM et à votre vision de son avenir. Je suis chanceux de pouvoir compter sur la contribution d'une communauté bien vivante qui déborde d'idées, et nos professeurs et employés retraités en sont des représentants essentiels.



Je vous donne donc rendez-vous le mardi **10 décembre 2013 de 13h30 à 14h30 à la salle M-415** du Pavillon Roger-Gaudry. Inscrivez-vous en ligne en allant à l'adresse suivante : <http://www.umontreal.ca/protege/dialogue/>

Si vous ne pouvez vous inscrire en ligne, demandez à l'APRUM de le faire pour vous en laissant un message au 514 343-7635. Les places sont limitées. Le stationnement sera gratuit sur présentation de votre confirmation d'inscription, prière d'utiliser les espaces de stationnement en façade du pavillon Roger-Gaudry.

Guy Breton
Recteur

LES COLLÈGUES PUBLIENT

Comme vous le savez, « Les Grains de sagesse » comporte une chronique intitulée « Les collègues publient ». J'ai succédé à Jean Cléo Godin comme responsable de cette chronique qui se charge de faire le compte-rendu critique des publications récentes des professeurs retraités, la vôtre éventuellement.



Si vous avez dernièrement publié un livre, une œuvre originale, littéraire ou scientifique, avisez-nous par courriel ou par téléphone de votre dernière publication et faites-nous la parvenir aux bureaux de l'APRUM. Nous en ferons la recension dans un prochain numéro.

Jacques Boucher

NOUVELLES DU RRUM-SUITES DU RAPPORT D'AMOURS- OCTOBRE 2013

Le rapport D'Amours a fait couler beaucoup d'encre le printemps dernier, non seulement dans les journaux, mais aussi de la part des intervenants concernés. Les associations patronales et syndicales, les actuaires conseils et plusieurs régimes de retraite, dont le RRUM, ont fait des représentations et soumis des mémoires à la Commission parlementaire des finances qui a siégé durant l'été. Le mémoire soumis par le Comité de retraite du RRUM est accessible ainsi : <http://www.rrum.umontreal.ca/wp-content/uploads/2013/07/Mémoire-Comité-du-RRUM-rapport-DAmours.pdf>



Des points de vue souvent en complète opposition se sont fait entendre sur des questions importantes. Si bien que le rapport de la Commission parlementaire a laissé à peu près tout le monde sur sa faim en refusant en général de trancher. Le texte qui suit, tiré d'un article de la revue « Avantages », revue qui fait référence au Québec en matière d'avantages sociaux, résume bien l'esprit du rapport :

Le rapport D'Amours tabletté?

Près de six mois après le dépôt du rapport sur l'avenir de la retraite au Québec, il semble que le gouvernement de Pauline Marois souhaite ignorer les recommandations de l'ancien dirigeant du Mouvement Desjardins, Alban D'Amours.

La Commission parlementaire des finances préconise de continuer à étudier certaines recommandations du rapport, dont la rente de longévité.

Selon La Presse, la facture d'une telle rente pour Québec s'élèverait à près de 320 millions, et celles des employeurs et des employés, près de 1,2 milliard de dollars.

Dans son rapport publié mardi, la Commission reconnaît que les régimes à prestations déterminées font face à un sérieux problème qui menace leur pérennité et la sécurité financière des retraités.

Or, elle en vient à la conclusion que les mécanismes proposés par le comité ne revêtent pas tous la même importance et ne peuvent être, pour la plupart, facilement et rapidement mis en œuvre.

Ses recommandations sont divisées en trois blocs. D'abord, il faut que des études plus approfondies soient faites sur les propositions relatives :

- à la rente de longévité;*
- à la bonification du régime de retraite du Québec;*
- au financement des régimes de retraite à prestations déterminées;*
- aux régimes interentreprises à cotisations négociées;*

- *au traitement des participants « orphelins »;*
- *au fonds de stabilisation et d'indexation.*

Deuxièmement, la Commission souhaite une mise en œuvre rapide des propositions concernant :

- *le calcul de la valeur de transfert;*
- *l'achat de rentes auprès d'un assureur;*
- *les comptes distincts;*
- *les régimes volontaires d'épargne-retraite.*

Finalement, le gouvernement devrait se pencher sur les recommandations du comité relativement à la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées en vue de résoudre la problématique.

*Ouvrir le lien hypertexte « rapport publié mardi » mène au rapport de la Commission parlementaire.

Les recommandations du rapport D'Amours étaient radicales sur plusieurs aspects et ont suscité beaucoup de doute quant au réalisme de leur mise en œuvre. À la lecture du rapport de la Commission parlementaire, on voit bien que la « patate était chaude » et que les députés ont voulu remettre sa manipulation à plus tard. N'empêche que deux ans après la création du comité d'Amours, rien de concret n'est en vue et les acteurs des régimes de retraite seront appelés à se satisfaire d'accommodements raisonnables.

Robert Brunet

DERNIÈRE HEURE. CERTIFICAT D'EXISTENCE

Plusieurs membres de l'APRUM nous ont signalé avoir reçu ces jours derniers de la direction de la gestion des régimes de retraite un document leur demandant de produire un «certificat d'existence» certifié. Ce document assermenté doit être signé devant un témoin officiel. Face aux nombreuses questions soulevées par la nature de la demande et sa nouveauté pour la plupart, l'APRUM a demandé des explications sur les motifs et l'importance d'une telle procédure. En réponse, la direction de la gestion des régimes de retraite a produit le document que vous trouverez ci-après afin d'apporter les justifications, éclaircissements et explications nécessaires à notre compréhension.

Comme cette situation implique plusieurs membres et est survenue tout juste avant la publication du bulletin, nous avons jugé important d'ajouter ces informations additionnelles en annexe à la présente édition des Nouvelles de l'APRUM. Je remercie Robert Brunet pour son dévouement et sa précieuse assistance dans ce dossier.

*Gilles Rondeau ,
Président*

Processus de vérification des retraités

Informations supplémentaires fournies par la direction du RRUM-2013/10/24

Ce processus a été implanté en 2005 et faisait suite à des commentaires sur les contrôles internes du RRUM de la part de ses vérificateurs externes. Il est effectué sur une partie de nos retraités à chaque année depuis ce temps. De nombreuses caisses de retraite de taille importante font également cet exercice. Il est prévu que chaque retraité soit vérifié environ une fois par quatre ou cinq ans à compter de l'âge de 70 ans, sauf pour les retraités payés par chèque qui sont vérifiés plus souvent. Dans certains pays, comme en France, les retraités sont vérifiés annuellement. La vérification des prestataires fait partie des pratiques de bonne gouvernance afin d'éviter les fraudes ou les erreurs possibles.

Malheureusement aucun organisme n'avise les régimes de retraite de façon automatique du décès d'un retraité, ni les agences funéraires, ni les institutions financières, ni les organismes gouvernementaux. Il serait possible de faire des recherches auprès du directeur de l'état civil mais cela ne peut donner des résultats que si le décès a eu lieu au Québec. Nous avons une certaine proportion de nos retraités qui vivent à l'extérieur de la province et aussi l'extérieur du pays. Divers organismes envoient des lettres aux proches responsables, les invitant simplement à communiquer avec nous, ce qui donne très peu de résultats. Nous devons donc procéder par lettre auprès des retraités eux-mêmes pour vérifier qu'ils sont toujours vivants.

En ce qui concerne la démarche comme telle, il est de notre expérience qu'il est préférable de donner un délai entre 4 et 6 semaines. Un trop long délai fait en sorte que l'envoi risque de tomber dans l'oubli. Par ailleurs, nous tentons de faire l'envoi dans une période de l'année où il est plus facile de joindre le plus de retraités possibles, soit après la période propice aux voyages et avant les vacances de Noël. De plus, il nous semble important d'indiquer les conséquences aux prestataires, s'ils ne répondent pas, afin que la démarche soit prise au sérieux.

Puisqu'il n'est pas toujours facile pour certains retraités de répondre rapidement, de nombreux arrangements sont possibles afin de les accommoder suite à un appel téléphonique de leur part ou de la part d'un des membres de leurs familles. Des arrêts de paiement ont été effectués seulement après plusieurs tentatives de contact, allongement des délais et des recherches auprès de divers organismes tels que le directeur de l'état civil, l'unité de recherche nationale ou la Régie des rentes du Québec. Si, après un arrêt de paiement, le prestataire nous envoie le certificat d'existence rempli en bonne et due forme, les paiements sont repris y compris une rétroactivité des paiements non versés.

ÊTES-VOUS BLOGUEUR?

Publiez-vous un blogue? Si vous êtes professeur retraité de l'Université de Montréal et publiez un blogue, l'APRUM serait intéressé à faire connaître son existence à ses

membres. Communiquez-nous l'adresse de votre blogue accompagnée de quelques informations à son sujet, tel son thème principal. Lors de la prochaine édition, des « Nouvelles de l'APRUM » nous publierons la liste de ces blogues et inviterons nos lecteurs à les consulter.

G.R.

UN BREF APERÇU DE LA CONFÉRENCE DONNÉE PAR ARNAUD SALES, LORS DU DÉJEUNER CAUSERIE DE L'APRUM, LE 15 OCTOBRE DERNIER

Arnaud Sales est un professeur retraité de l'université de Montréal, spécialisé en sociologie économique, qui s'est intéressé particulièrement aux phénomènes des transformations sociales attribuables à l'action de réseaux composés d'acteurs sociaux et d'entreprises agissant dans le domaine économique et industriel. Il conçoit ces réseaux comme des « structures dynamiques » capables de déstructurer des modèles d'organisation existants et de les restructurer pour former de nouveaux modèles plus avantageux, c'est-à-dire répondant mieux aux intérêts économiques de ces acteurs.

Pour illustrer son propos, il nous a démontré comment l'action concertée d'un conglomérat composé d'entreprises des domaines de l'automobile, du pétrole et du pneu, a réussi à supplanter un autre conglomérat composé d'entreprises implantées dans le domaine du transport urbain par tramway électrique et du transport interurbain par rail. Il s'est agi en fait du remplacement d'un modèle de transport des personnes et des marchandises basé sur des réseaux de tramways et de train par un modèle de transport basé sur l'automobile, l'autobus et le camion.

Ce phénomène qui s'est déroulé aux États-Unis de 1925 à 1950 a donné lieu à la création de transporteurs tels que Greyhound et il a conduit à la prise de contrôle et au démantèlement des systèmes de transport par trams de grandes villes telles que Atlanta, Philadelphie, Dallas, Los Angeles, Cleveland, Boston et Détroit. Les investisseurs impliqués dans ce projet comprenaient des entreprises comme GMC, Standard Oil, Firestone Tire et Mack Manufacturing. Dans une autre structure intriquée de plus grande envergure encore, ce sont des associations nationales de fabricants d'asphalte, de camions-remorques, de pétrole, d'automobiles, et de caoutchouc qui se sont associées au lobby de la construction des autoroutes pour créer de 1956 à 1984, le réseau national des « interstate highways » qui s'est étendu sur 40,000 miles et qui a coûté 250 milliards de dollars. Ce réseau d'autoroutes à circulation rapide a contribué à son tour au développement des immenses banlieues entourant les grands centres urbains.

Pour en savoir davantage on peut consulter l'ouvrage collectif publié sous la direction d'Arnaud Sales intitulé : *Sociology Today : Social Transformations in a Globalizing World, (Sage Studies in International Sociology), 2012-08-16.*

Jacques Alary

*Ancien directeur
Professeur honoraire
École de service social*

FUTUR SONDAGE

L'APRUM s'interroge sur l'opportunité d'organiser des activités pour ses membres autour des questions touchant la **généalogie**. Lors du prochain numéro de ce bulletin « Nouvelles de l'APRUM » nous inclurons un sondage pour savoir si plusieurs parmi vous sont intéressés par le sujet et s'il y a lieu de prévoir des activités ou pas. D'ici là, aiguisez vos idées et vos crayons!

G.R.

Vous pouvez nous joindre à aprum@assoc.umontreal.ca Ou en laissant un message au 514 343-7635

Vos coordonnées (adresse, téléphone, adresse courriel...) changent? Dites-le à l'APRUM : (514) 343-7635 ou à aprum@assoc.umontreal.ca

MESSAGES DU TRÉSORIER JEAN-ROBERT DEROME



Opération renouvellement

Le mois dernier, nous avons 'envoyé un avis de renouvellement de cotisation pour 2013-2014 à toutes les personnes qui n'étaient pas en règle avec la trésorerie. Si vous recevez vos documents électroniquement l'avis vous a été expédié par courriel. En tout temps, vous pouvez vérifier l'état de vos cotisations en vous inscrivant à la base de données de l'APRUM. En ce moment, 85 % des membres ont payé leur cotisation.

Les envois par courrier électronique

Plusieurs collègues reçoivent maintenant la documentation de l'APRUM par courrier électronique. Si ce n'est pas encore le cas pour vous et que vous voulez faire de même, communiquez avec nous par téléphone au 514 343-7635 et laissez un message ou envoyez-nous un courriel à l'adresse suivante aprum@deromelyons.ca avec copie à : aprum@assoc.umontreal.ca